

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



Déclaration du Secrétaire d'Etat
aux Affaires extérieures, M. Mitchell
Sharp, à la Chambre des Communes,
le 22 octobre 1973.

SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Nous accueillons avec plaisir l'appel au cessez-le-feu lancé par le Conseil de Sécurité sur l'initiative des Etats-Unis et de l'Union Soviétique. Nous espérons que cet appel sera officiellement accepté par les parties en conflit et entrera en vigueur aussi vite que possible. Depuis le début des hostilités, le Gouvernement du Canada a été d'avis qu'il devrait y avoir un cessez-le-feu menant rapidement à une négociation. Nous avons aussi pressé les Etats-Unis et l'Union Soviétique d'user de leur influence en tant que principaux fournisseurs d'armes pour aider à en arriver à un cessez-le-feu suivi de négociations sur la base de la Résolution 242.

L'ouverture rapide de négociations est à nos yeux d'une importance capitale. On ne voit pas clairement, en ce moment, sous quels auspices les parties jugeront bon d'ouvrir cette négociation qui devrait s'amorcer immédiatement et parallèlement au cessez-le-feu. Nous avons proposé qu'on se serve des moyens que fournissent les Nations-Unies. Cependant, si l'on peut négocier sous les auspices des grandes puissances, nous ne voudrions sûrement pas nous opposer à cette méthode ni d'ailleurs à aucune autre de réunir les parties.

Puisque le cessez-le-feu doit avoir lieu sur les positions qu'occupent maintenant les forces en présence, l'ONUST* pourra sans doute contribuer de façon utile à l'établissement d'un cessez-le-feu. Il faudrait peut-être alors augmenter les effectifs de l'ONUST pour lui permettre de mieux assumer ses fonctions. Le Gouvernement du Canada étudierait avec sympathie toute demande du Secrétaire Général qu'on lui fournisse d'autres officiers canadiens pour l'ONUST. Si la négociation s'amorce - et nous soulignons qu'elle doit s'amorcer -, on pourrait avoir besoin d'une force de maintien de la paix, autre que l'ONUST, dont la fonction est de faire observer le cessez-le-feu. J'ai déjà dit que nous étions prêts à envisager de participer à une telle force, si les deux côtés nous en faisaient la demande et si nous étions convaincus de pouvoir jouer un rôle utile. Cette nouvelle force pourrait être différente, fort différente de ce que fût le FUNU (Force d'urgence des Nations-Unies). Quand celle-ci fût envoyée au Proche-Orient en 1956, l'un des buts de sa présence était d'écarter le danger d'une confrontation entre les grandes puissances. Cette fois-ci, les deux super-puissances se sont, heureusement, entendues pour proposer conjointement le cessez-le-feu; il se peut donc, dans le climat de détente encourageant que cette action crée, qu'il y aurait place dans ce dispositif de maintien de la paix pour des forces fournies par les grandes puissances. Nous suivrons attentivement les développements aux Nations-Unies et consulterons les autres gouvernements sur l'évolution de la situation.

* Organisme des Nations-Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine.